

Monsieur le Commissaire,

Je suis favorable au projet éolien de Montigny sur Crecy, la Ferte-Chevresis et Pargny les bois, car **l'éolien a un impact positif sur le système électrique français**. Le **Grenelle de l'Environnement** avait prévu l'installation d'au moins 500 éoliennes par an afin d'atteindre une capacité installée en France de 25 GW à l'horizon 2020. Cet objectif semble toutefois actuellement hors de portée, compte tenu du rythme de raccordement annuel des dernières années, c'est pourquoi je suis favorable et souhaite que notre région développe et favorise l'implantation de parcs éoliens, c'est une chance pour l'Aisne, nous devons la saisir.

Notre région est propice à l'installation d'éoliennes, car le **vent** y est constant et abondant. **Notre pays dispose du 2ème potentiel de vent** d'Europe et malgré cela nous détenons que la 19ème place européenne en terme de parts d'éolien dans le mix électrique.

Dans notre pays, nous ne pouvons pas nous passer du nucléaire, mais cette énergie n'est pas sans risque et que vont devenir les déchets nucléaires dans des décennies ?

Comme nous **consommons de plus en plus d'énergie électrique** avec le développement des nouvelles technologies, il est impératif de diversifier notre production électrique pour répondre à la consommation mais aussi aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Ce projet générera des **retombées financières** non négligeables pour les communautés de communes, pour nos communes...l'implantation d'éoliennes favorisera le développement économique, l'entretien de nos villages et le confort de ses habitants. Notre village de 300 habitants n'a à ce jour, aucune retombée économique. ce projet me semble impératif pour que nos villages puissent s'embellir, investir et ne meurent pas.

Grace aux parcs éoliens déjà implanté sur la communauté de communes du pays de la Serre, les retombées financières ont permis:

- l'implantation de **deux maisons médicales**, une à Marle et l'autre à Crécy sur Serre, cette dernière vient d'ouvrir ses portes en début d'année.

- **l'installation de la fibre optique à très haut débit** sur l'ensemble de la communauté de communes du pays de la Serre à chaque maison sans coût pour l'habitant.

- et bien d'autres projets... qui amélioreront le quotidien de chacun et permettront aussi aux entreprises de rester sur notre territoire.

Dans le contexte actuel de crise économique, une collectivité ne peut refuser un projet industriel, créateur d'emploi, comment allons-nous financer nos projets dans les communes ?

L'Aisne est un **département sinistré** où la **démographie diminue et le chômage est élevé**, ce projet est **source d'emplois** pour les entreprises locales (gardiennage, maintenance, l'installation, génie civil...)

Je trouve qu'esthétiquement, il y a une belle intégration des nouveaux parcs éoliens dans le paysage. De plus, les nouvelles générations d'éoliennes sont beaucoup plus silencieuses et puissantes.

Selon les dires de **Monsieur POTART, ancien Maire d'Autremencourt** près de Marle, lieu où le premier parc éolien de la communauté de communes du pays de la Serre à été construit, **ce village a vu sa population croître par la construction de maisons**. Cette commune ne peut plus s'agrandir par manque de terrain à bâtir!! Ce qui lève le doute sur la décote des maisons de nos villages.

L'éolien est une **source d'énergie propre et non polluante**, permettant de laisser à nos descendants un environnement sain, le nouveau contrat prévoit le démantèlement total de l'éolienne, cela est rassurant pour tout le monde.

Je vous remercie de prendre en considération mes arguments. En espérant que ce projet aboutisse, veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire, mes dévoués sentiments.

Fait à Mesbrecourt,

le 16 avril 2021.